



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Conseil municipal du 7 juillet 2021 Compte-rendu sommaire

Date de la convocation : 1er juillet 2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 18

Absents : 5

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

L'an deux mille vingt-et-un et le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons

Présents : Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, M. Gérard PERRIN ; Mme Christelle VIVERGE, M. Sébastien JEANSON; Mme Régine LOSSEROY ; M. Philippe BEREZIAT, Mme Isabelle PERRET, M. Michel BELLATON, Mme Florence MEUNIER, M. Gilles PERDRIX, MM Jean-Pierre PICHOD, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET, Anne-Laure BONNAIRE, Aurélie DENIAU, Julie SUBTIL.

Excusés ayant donné procuration :

Pierre MICHELARD	donne procuration à	Sébastien JEANSON
Guillaume RIGOLLET	donne procuration à	Gérard PERRIN

Absents excusés : Mme Marie-Aleth RICHARD ; Mme Marie-Eve SOUPE; M. Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Julie SUBTIL

DELIBERATIONS

Finances. Administration. RH

- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 5 mai 2021 et du 2 juin 2021 à l'unanimité des membres présents
 - Compte-rendu des décisions prises par la Maire en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
1. Attribution d'une indemnité de responsabilité aux régisseurs et aux mandataires-suppléants des régies de la collectivité: *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) APPROUVE* le versement à taux plein prévu par la réglementation en vigueur des indemnités de responsabilité attribuées aux régisseurs d'avances et de recettes qui remplissent les conditions énoncées par l'arrêté du 3 septembre 2001 ; **APPROUVE** le versement des indemnités prévues annuellement au régisseur titulaire sur la base d'un taux plein
 2. Demande de subvention pour l'acquisition des équipements de protection individuelles des pompiers pour les communes déléguées de Cras Sur Reyssouze et Etrez. *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) SOLLICITE* une subvention au SDIS de l'Ain pour les achats d'Équipements de Protection Individuels.
 3. Modification des charges locatives pour le bail commercial du local sis 28 Rue des Cerisiers - Infini Styl- à la suite de travaux d'amélioration - *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) APPROUVE* l'amortissement des travaux sur 10 ans ; **FIXE** à 7,70 € mensuels le montant des charges du bail commercial Infini Styl à compter du mois suivant la réalisation des travaux pour une durée de 120 mois ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
 4. Décision modificative n°2 du budget général - *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des*

suffrages exprimés) : **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 du budget principal 2021 telle que présentée par Monsieur l'adjoint aux finances; **DIT** que la décision modificative n°2 est de 0 € en dépenses d'investissement; **DIT** que le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 2 982 748,35 € en section d'investissement et pour 2 453 083.03 € en section de fonctionnement pour un montant total de 5 435 831.38 €.

Communauté éducative et vie associative

5. Convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) Plan de relance - Continuité pédagogique- Autorisation donnée à Madame le Maire de la signer- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) APPROUVE les termes de la convention; **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.
6. Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des inscriptions pour le restaurant scolaire et les activités périscolaires de la commune- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant APPROUVE la proposition de 3D OUEST Sans les options; **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

Démocratie participative et vie locale

7. Acquisition du matériel pour l'outilthèque Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant Pour : 19 voix, Contre : 0, Abstention : 1 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) APPROUVE les propositions de PARISOT et AXEFI pour un montant total maximum de 22.500,00 € TTC; **AUTORISE** Madame le Maire à les signer.
- Renouvellement de la campagne estivale d'offre de livres aux enfants de la commune de la grande section au CM2 - Information
 - Un été sous chapiteau - Information
 - Campagne de recensement 2022 - Information

Urbanisme

8. Avis de la commune sur le dossier de SAS JUGNON BIOGAZ en vue d'exploiter une unité de méthanisation localisée sur les communes de Viriat, Attignat et Malafretaz - Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 19 voix, Contre : 0, Abstention : 1 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) ÉMET un avis DÉFAVORABLE sur ce dossier.

Travaux, patrimoine, économie

9. Réaménagement de l'ex-local mairie à Etrez : choix du maître d'oeuvre : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) VALIDE la proposition Claudio Cucchia Architecte pour un taux de 11% (11.000,00 € HT pour une estimation sommaire de 100.000,00 € HT); **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.
10. Réhabilitation de l'espace périscolaire de Cras : attribution des contrats de mission de contrôle technique et de mission SPS : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) VALIDE pour la coordination SPS la proposition d'APAVE pour un montant de 1.632, 00 €HT, avec les options HAND (180,00 € HT) et RT 2012 (260,00 € HT); VALIDE pour le contrôle technique la proposition d'APAVE pour un montant de 2.110,00 € HT; **AUTORISE** Madame le Maire à les signer.

Voirie - Réseaux

11. Installation de barrières de protection pour les réserves incendie de la commune - Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) VALIDE la proposition de DPMI pour 480,00€ HT; **AUTORISE** Madame le Maire à les signer.

Informations diverses :

- Suivi des travaux des commissions municipales
- Informations diverses du maire : Validation de l'implantation d'une Maison France Services Multi Sites à Bresse Vallons et Montrevel-en-Bresse
- Questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h20

Date d'affichage : 9 juillet 2021

Le Maire, Virginie GRIGNOLA-BERNARD

